

En Autriche, l'extrême droite au pouvoir s'en prend aux ONG

PAR VIANEY LORIN

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 6 MARS 2019



Herbert Kickl, ministre de l'intérieur autrichien, lors d'une conférence de presse à Vienne en février 2019 © Reuters / Leonhard Foeger.

En Autriche, le ministère de l'intérieur, aux mains du FPÖ, le parti d'extrême droite, veut créer une agence fédérale responsable de la prise en charge des demandeurs d'asile et mettre ainsi fin aux contrats des ONG auxquelles, jusqu'à présent, était confiée cette mission. Une annonce qui s'inscrit dans un contexte de tensions entre les associations et le gouvernement.

Vienne (Autriche), correspondance.— C'est l'un des projets phares du ministère de l'intérieur autrichien : créer une agence fédérale pour assurer la prise en charge des demandeurs d'asile. Placée sous la houlette de Herbert Kickl, ministre controversé et membre du FPÖ (extrême droite), l'agence devrait, à compter de 2020, organiser l'hébergement des demandeurs d'asile, les prestations d'interprètes mais surtout le conseil juridique qui leur est offert par l'État autrichien. Ce dernier projet suscite la colère des organisations non gouvernementales (ONG), qui dénoncent une menace pour l'équité des procédures d'asile.

Tout demandeur d'asile en Autriche a le droit à des conseils juridiques gratuits sur le déroulement de la procédure. Si sa demande d'asile est refusée, il peut également être représenté par un avocat pour contester la décision en seconde instance. « C'est une obligation en vertu du droit de l'Union européenne », explique Heinz Mayer, spécialiste du droit constitutionnel autrichien.

Le conseil juridique est actuellement dispensé en Autriche par des ONG que l'État autrichien rémunère pour assurer cette mission. Une nécessité selon Christoph Riedl, chargé des questions migratoires pour **Diakonie**, l'une des organisations concernées : « *Les demandeurs d'asile ne connaissent ni le système juridique, ni la langue. Ils n'ont aucun repère dans une procédure d'asile.* »

C'est à ces contrats que souhaite mettre fin le ministère de l'intérieur : la future agence fera appel à ses propres conseillers pour informer les demandeurs d'asile sur leurs droits et éventuellement, les guider en cas de recours juridique. Or l'autorité qui décide en première instance de l'attribution du droit d'asile est elle aussi rattachée au ministère de l'intérieur, ce qui menace l'équité de la procédure aux yeux des associations : « *Cela pose problème au regard des droits fondamentaux. On ne peut pas laisser le conseil juridique aux fonctionnaires du ministère, il n'y a pas la distance et l'indépendance requises* », juge Christoph Riedl.

« *En 2017, plus de 42 % des décisions négatives ont été révisées en deuxième instance. C'est un chiffre incroyablement élevé. Avec cette agence, je soupçonne fortement qu'on veuille créer une sorte de boîte noire qui a pour but de couper l'accès des demandeurs d'asile à la population et aux ONG* », poursuit Riedl.



Herbert Kickl, ministre de l'intérieur autrichien, lors d'une conférence de presse à Vienne en février 2019. © Reuters / Leonhard Foeger.

Des critiques rejetées par le ministère de l'intérieur : « *Les conseillers resteront indépendants et ne recevront pas d'instructions* », assure Christoph Pözl, porte-parole du ministère de l'intérieur. « *Le but de cette agence est de revenir à un conseil juridique indépendant, qui se déroule de manière équitable et objective. Nous voulons présenter et expliquer de manière neutre les chances de succès d'un recours*

potentiel. C'est le seul moyen d'éviter de susciter de faux espoirs chez ceux dont la procédure a peu de chances d'aboutir. »

« J'ai du mal à voir comment cela sera possible », répond Heinz Mayer. « Si les conseillers juridiques sont employés et payés par l'État, ils ne pourront pas être indépendants. S'ils sont employés pour une durée déterminée, ils vont essayer d'obtenir un nouveau contrat et ce ne sera possible que s'ils s'en tiennent à ce qui est déterminé par l'État. » Le juriste précise : « Le droit européen indique que le conseil juridique doit être indépendant de l'État. »

« Un climat politique dégradé »

Cette mise à l'index annoncée des ONG s'inscrit dans un contexte de tensions entre les organisations issues de la société civile et la coalition au pouvoir, alliance des conservateurs de l'ÖVP et de l'extrême droite du FPÖ. Le budget alloué à l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés a été réduit avec, pour première conséquence, une diminution des cours d'allemand dispensés en grande partie par des ONG.

L'organisation IGO, chargée de représenter les intérêts de plusieurs associations issues de la société civile, a entrepris un sondage pour mesurer l'évolution des conditions de travail des associations autrichiennes. Plus de 200 organisations ont déjà répondu à l'appel et un constat se dégage : la pression politique s'accroît. « En 2018, il y a eu très peu de contacts entre le gouvernement et les associations. Plusieurs organisations se sont plaintes que leurs lettres et leurs propositions de rencontres restaient sans réponse. 80 % des participants estiment que le climat politique vis-à-vis de la société civile s'est dégradé, explique Franz Neunteufl, directeur de l'IGO. Le discours politique à propos des ONG s'est profondément transformé avec ce gouvernement : on essaie de les diaboliser à la manière de ce qu'on peut déjà observer en Hongrie. »

« Une stratégie systématique de diffamation »

Exemple en décembre dernier lorsque le FPÖ s'en prend publiquement à Caritas, l'une des plus importantes ONG d'Autriche, liée à l'église catholique. Dans un entretien peu avant Noël, Michael

Landau, président de l'organisation, avait critiqué la réforme gouvernementale du revenu minimum reprochant notamment à la coalition un « déficit d'empathie ».

Plusieurs membres du FPÖ attaquent alors publiquement l'organisation, l'accusant de profiter de l'immigration pour s'enrichir. À travers la prise en charge des réfugiés et demandeurs d'asile pour laquelle l'association est en partie rémunérée par l'État autrichien, elle chercherait en réalité à engranger le plus d'argent possible.

Pire, l'association serait partie prenante d'une « industrie de l'asile » qui voudrait encourager l'immigration vers l'Europe pour son propre profit. Des attaques répétées qui ont poussé le président de la République autrichienne, Alexander Van der Bellen, écologiste, à sortir de sa réserve pour prendre la défense de l'organisation.

« Cela fait partie d'une stratégie systématique de diffamation et de délégitimation des voix critiques », juge Alexandra Strickner de l'ONG Attac en Autriche. « Le gouvernement essaie d'attaquer la crédibilité des organisations. Il disqualifie les critiques des ONG contre les projets de loi, en expliquant qu'elles défendent leur "modèle économique". »

Si cette rhétorique de dénigrement n'est pas nouvelle dans le répertoire de l'extrême droite autrichienne, elle prend une dimension plus importante maintenant que le FPÖ fait partie du gouvernement et s'inscrit dans une stratégie de communication réfléchie : « En tant que parti de gouvernement, le FPÖ se trouve dans une position particulière », analyse Daniel Thiele, chercheur en communication politique à l'université de Vienne.

« Il fait face à deux problèmes majeurs : d'un côté, l'ÖVP, leur partenaire de coalition, le pousse à adopter des positions économiques libérales qui sont compliquées à faire accepter à son électorat. De l'autre, l'ÖVP a repris certaines positions populistes du FPÖ. Il est donc plus difficile pour le parti de se démarquer. Se pose alors une question : comment mobiliser ses électeurs ? Caritas est une cible idéale.

En l'attaquant, le FPÖ fait appel à un ressentiment à la fois anti-élite et anti-migration qui existe chez une partie de son électorat. »

Une stratégie qui devrait s'accroître lors de la campagne pour les élections européennes de mai. En troisième position dans les sondages d'opinion

– encore très instables à trois mois du scrutin –, le FPÖ accuse une baisse par rapport à ses résultats aux élections législatives de 2017 tandis que les conservateurs, eux, restent en tête. Pour contrer cette tendance, le parti mise sur sa thématique favorite : la question migratoire.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.